



Strasbourg, mercredi 10 mai 2023

AVIS A LA BATELLERIE N° FR/2023/02482

Pris en application :

- art. R 4241-35 et 36 du CT (AST délivrées par le préfet)
- Décret n° 2012-1556 du 28/12/2012 (mesures temporaires)
- Arrêté préfectoral n° 2023 - 012 du 10 mai 2023

Transport exceptionnel (convoi poussé d'un ponton)**Stationnement ponton quai au Sable à Strasbourg****Appel à la vigilance (Convoiage) (tous les usagers - dans les deux sens)**

- à partir du 12/05/2023 à 08:00 au 15/05/2023 à 12:00

- o **Canal de la Marne au Rhin, branche Est**
entre les pk 311.400 (confluence avec l'ILL) et pk 313.000 (confluence avec le canal du Rhône au Rhin) - Toute la largeur de la voie
- o **Ill canalisée**
entre les pk 2.100 (quai au Sable) et pk 4.500 (confluence avec le canal de la Marne au Rhin) - Toute la largeur de la voie

**Extrême vigilance (Stationnement temporaire du ponton)
(tous les usagers - dans les deux sens)**

- à partir du 12/05/2023 à 08:00 au 15/05/2023 à 12:00

- o **Ill canalisée**
au pk 2.100 (Quai au Sable) - Toute la largeur de la voie

Commentaire :

La société BATORAMA effectuera un convoiage d'un ponton du Port Autonome de Strasbourg vers le quai au Sable le vendredi 12 mai 2023 à 08h00 et le retour le lundi 15 mai 2023 à partir de 08h00. Le ponton restera stationné quai au Sable pendant cette période.

Mesdames et Messieurs les bateliers sont invités à naviguer avec prudence.

Des pièces jointes sont attachées à cet avis. Vous pouvez les consulter sur notre site internet (www.vnf.fr)

Service(s) à contacter :

UT Strasbourg Rhin, 2, route de l'Ill, BP 61019, 67760 GAMBSHEIM
Tél : 03 88 59 76 00 - Fax : 03 88 59 76 01

Date limite d'affichage :

16/05/2023

Chef d'Unité

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'J. Albaret', written over a horizontal line.

Jérôme ALBARET